DLP 18-6-81 08259

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Publication Periodique

EDITION DE LA STATION NORD, PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE
Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Siège de la Circonscription:
Cité Administrative - 59048 LILLE Cédex - Tél.: (20) 52.72.80 - (20) 52.12.21
Station d'Avertissements Agricoles de TILLOY-lès-MOFFLAINES :
B.P. 355 - 62026 ARRAS Cédex - Tél.: (21) 23.09.35

Abonnement Annuel: 70,00 F
Régisseur de Recettes DDA du Pas-de-Calais
CCP: 5701.50 Lille

Bulletin n° 233 du 15 juin 1981 (Le bulletin n° 232 "Spécial Feu Bactérien" a été adressé aux seuls arboriculteurs et pépiniéristes).
-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

GRANDES CULTURES

POMME DE TERRE

MILDIOU

La maladie est présente maintenant en toutes régions sous forme de taches disséminées mais souvent nombreuses et de petits foyers. Les cultures de féculières (variété : KAPTAH VANDEL) sont aussi atteintes. Une nouvelle extension a été notée vers les 8 - 10 juin alors que les conditions climatiques étaient encore favorables à une multiplication de la maladie qui peut se manifester à partir de la mi-juin.

Compte tenu de la multiplicité des taches et foyers souvent très virulents en toutes régions, chaque rosée, brouillard ou pluie persistante (plus de 18 à 20 h d'humidité élevée par température supérieure à 14°) est capable d'accroître encore l'importance de la maladie au niveau de la parcelle quelques jours après.

Se prémunir contre de tels risques soit par des applications préventives de manèbe ou mancozèbe à dose élevée, soit par des applications de produits à base de cymoxanil ou mieux de métalaxyl associé à un produit de complément (Acylon P par exemple). Il est conseillé de renforcer la dose de manèbe comme déjà indiqué dans nos précédents bulletins.

Dans tous les cas, maintenir une protection très soignée de l'ensemble des cultures. Seule une période chaude et sèche prolongée pourrait ralentir l'évolution de l'épidémie très active jusqu'à présent.

Dans le cas d'utilisation de produits à base de métalaxyl, ne pas manquer de renouveler le traitement dans les 12 à 14 jours qui suivent l'application ou à la rigueur, sitôt après la contamination. En cas de retour à l'emploi d'un fongicide préventif de contact (manèbe ou mancozèbe), appliquer celui-ci 6 à 7 jours après le dernier traitement Acylon.

COLZA D'HIVER

ALTERNARIA

Lorsque les cultures ont atteint le stade G3 (siliques de plus de 4 cm) la renrabilité des interventions est de plus en plus aléatoire. Il semblerait dans ces conditions que l'on puisse suspendre les interventions après ce stade.

BLE TENDRE D'HIVER

Les variétés les plus tardives sont en début épiaison, les plus précoces en fin floraison.

Les maladies dominantes restent : sur les feuilles supérieures : la septoriose, l'oidium (en progression) et localement la rouille jaune ;

Sur tiges et noeuds : la fusariose, ainsi que le rhizoctone qui se manifeste

.../...

29

CPPAP N° 533 AD - Imprimerie de la Station Nord, Pas-de-Calais et Picardie - Directeur gérant: J. THIAULT

ponctuellement par des attaques très graves entrainant la verse (Noyonnais).

En matière de <u>ravageurs</u> on constate la "montée" des <u>pucerons</u> sur épis, ce phénonmène semble plus fréquent en Nord-Pas de Calais qu'en <u>Picardie</u>. En Nord Pas de Calais, de nombreuses parcelles présentent près de 10 % d'épis touchés ; dans les cas les plus graves 30 %. Si le temps chaud et sec se poursuit les populations risquent d'évoluer très vite et d'atteindre dans certains cas, le <u>seuil d'intervention</u> : 1 épi sur 2 infesté par au moins 5 pucerons. La céréale est sensible depuis l'épiaison jusqu'au stade grains laiteux pateux. Seuls les produits "non dangereux pour les abeilles" sont autorisés à ce stade (voir bulletin n° 226 du 20 mars)

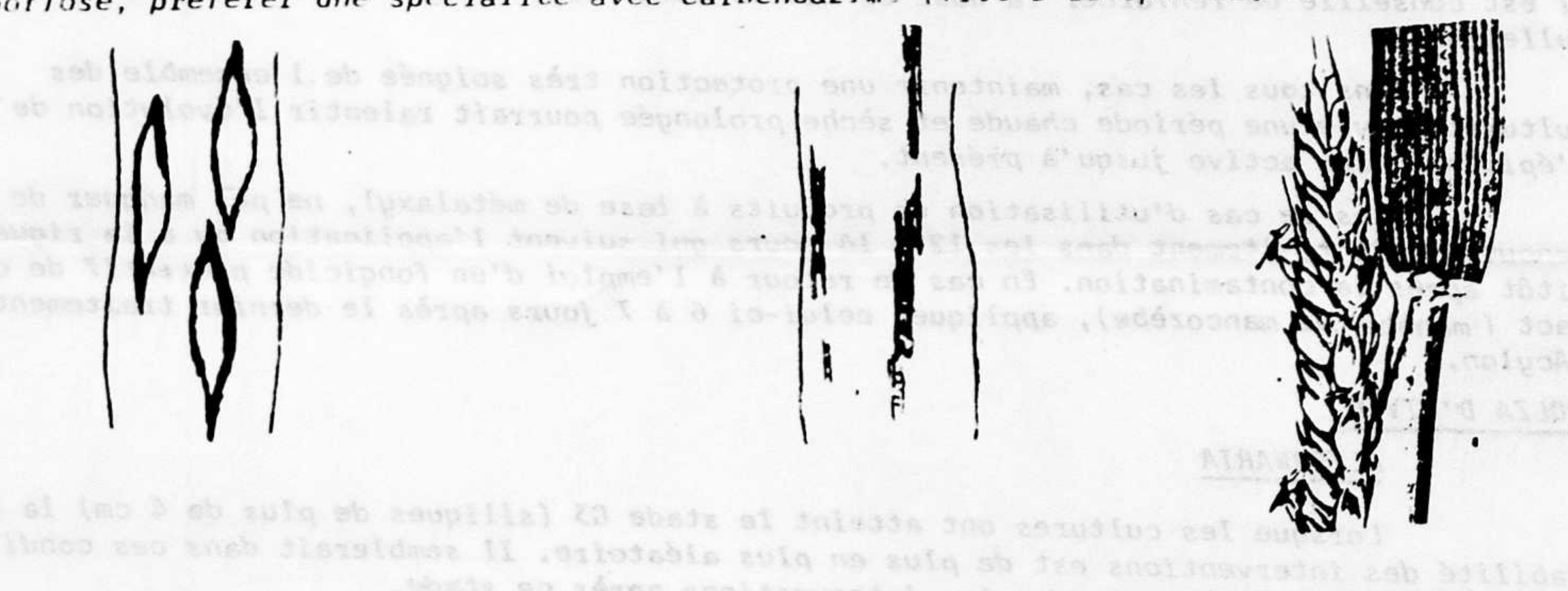
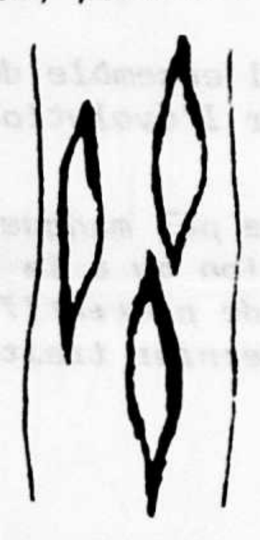
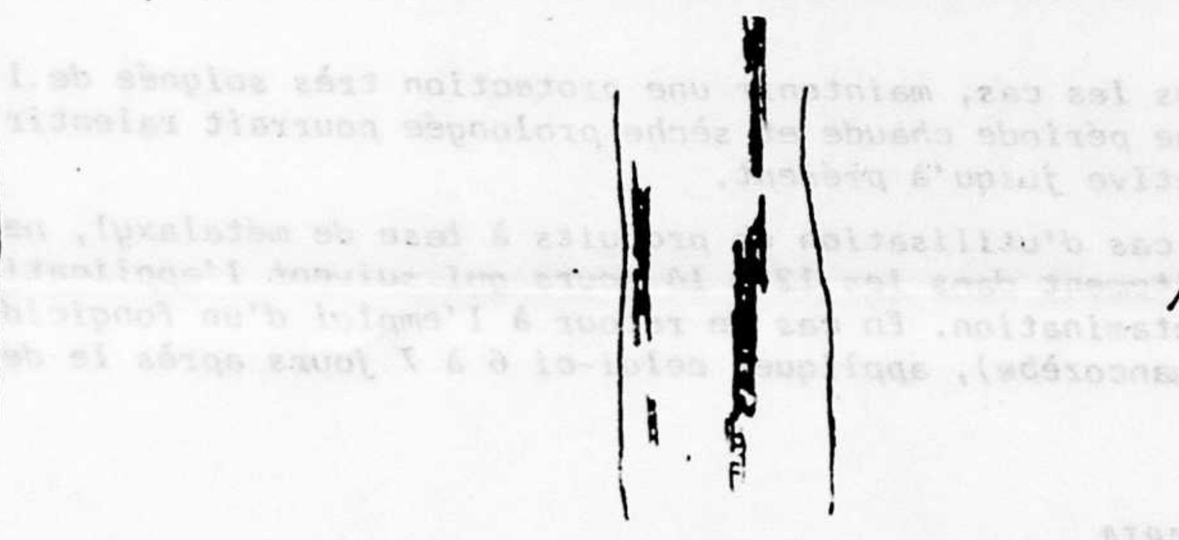
Depuis quelques jours, nous observons des vols importants de cécidomyies, nous rappelons que les infestations sont souvent localisées et qu'il convient de surveiller les cultures au coucher du soleil lors de l'activité des "moucherons", en écartant la végétation en 3 ou 4 endroits de la parcelle.

Le risque est élevé, et les interventions sont nécessaires lorsque :
- le blé est entre le début de l'épiaison et la fin de la floraison ;
- les conditions climatiques sont favorables à la ponte : absence de vent et température au crépuscule égale ou supérieure à 15 °C ;
- on constate les cécidomyies en activité de ponte dans la parcelle.

Seul le Serk à 2 l/Ha est autorisé à la vente pour cet usage.

<u>ORGES DE PRINTEMPS</u> :

Elles sont pour la plupart au stade de gonflement, sortie des barbes pour les plus avancées. On note la précence d'oïdium souvent important, de rhynchosporiose, et quelques traces d'helminthosporiose (helminthosporium teres). Face à l'épidémie constatée sur orge d'hiver et escourgeon il convient d'être très vigilant vis-à-vis de cette maladie qui risque de se développer en cas de reprise des pluies, toute intervention serait à envisager courant gonflement avec une spécialité à base de propiconazole (Tilt) ou prochloraz (Sportack). En cas de "complexe" avec la rhyncosporiose, préférer une spécialité avec carbendazime (Tilt c ou Sportack PF).

RHYNCHOSPORIUM SECALIS : Taches elliptiques claires à grisatres avec bordure brun noir

HELMINTHOSPORIUM TERES : Nécroses brun foncé suivant les nervures avec cloisons longitudinales et transversales ("pavés").

CECIDOMYIES en activité de ponte

: ARBORICULTURE FRUTIERE :

CARPOCAPSE : Les vols se poursuivent. Conditions favorables à la reproduction depuis le 12.

Pour le renouvellement de la protection préconisée dans le dernier bulletin tenir compte :

a) du lessivage : 20 à 25 mm de pluie effacant un traitement récent, plus le traitement est ancien, plus les quantités nécessaires diminuent.

b) de la persistance moyenne de la matière active.

7-8 jours - DIAZINON-MALATHION-PARATHION
10-15 jours - AZINPHOS-FENITROTHION-PHOSPHAMIDON-PHOSMET-PERMETHRINE
15-20 jours - PHOSALONE-METHIDATHION-FENTHION-FORMOTHION-DEMITOATE-CARBARYL-DIALIPHOS-DIETHION-DIFLUBENZURON-DECAMETHRINE

c) de la vitesse de grossissement des fruits.

CAPUA : Les plaques sont déposées à la face supérieure des feuilles, elles ont une couleur jaune brillant et brunissent à l'approche de l'éclosion. Cette observation permet de mieux placer l'intervention. Etant donné l'étalement des vols et des pontes, il importe de déceler rapidement les premières plaques.

SESIE : Vol important entre le 5 et le 11-12. Dans les vergers atteints, intervenir entre le 15 et le 20. Le parasite est signalé par les dépouilles nymphales, en partie sorties du tronc, surtout à proximité des chancres. Utiliser les pyréthrinoïdes

PERMETHRINE (Perthrine ou Ambush = 3l /pc/ha)
DECAMETHRINE (Decis = 0,75l /pc/ha)
FENVALERATE (Sumicidin = 1l/pc/ha)

Ces produits sont également valables pour les psylles, carpocapses et capua. En éviter cependant l'emploi trop fréquent.

TAVELURES : Fin des projections d'ascospores la semaine dernière à Arras. Du fait des conditions climatiques de mai et début juin, de nombreuses parcelles ont été contaminées.

Vergers sains : Si la protection n'est plus assurée jusqu'au 20-25 juin, effectuer le traitement dès réception du bulletin. N'intervenir par la suite qu'après des pluies importantes (surtout si des parcelles contaminées sont contigües.

Vergers atteints : Maintenir la protection même en cas de non récolte jusqu'en fin de saison.

: CULTURES LEGUMIERES :

POIS : a) mildiou et botrytis : le temps chaud et sec leur est défavorable. Par contre, il est prudent d'assurer la protection antibotrytis pour les parcelles en début de floraison.

Rappel : Les spécialités à base de metalaxyl ne sont pas homologuées sur pois de conserve. Leur emploi reste sous la responsabilité de l'utilisateur.

pucerons : rester vigilant - Voir bulletin N° 225 du 19 mai.

CHOUX : quelques pucerons cendrés du choux ont été piégés depuis le 11 juin. Visiter régulièrement les cultures (choux de bruxelles en particulier) dès maintenant, pour ne pas être surpris par une colonisation éventuelle.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE

CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE

J. PETIOT

30